



*Conseil de Développement*

## **- ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2007 -**

### > Rapport moral du Président

La fonction d'un Conseil de Développement est de faire participer la société civile au processus d'élaboration des projets locaux.

Les difficultés rencontrées pour remplir cette mission sont liées à l'érosion du nombre de membres actifs du Conseil de Développement, membres il est vrai sollicités depuis mars 2002, début des travaux sur la Charte de Pays (c'est à dire cinq ans), l'absence d'un mode de fonctionnement qui « ouvre » à l'ensemble de la société les travaux du Conseil, le non-recrutement de nouveaux membres depuis la création de l'association, et enfin un déficit de communication et un manque de lisibilité de notre rôle.

Activité ralentie - pause après l'élaboration de la Charte -, manque de renouvellement, déficit de communication, sont des faiblesses qui ne sont pas propres à notre Conseil mais hélas souvent partagées, notamment chez nos voisins aquitains (Cf. travaux du CESR d'Aquitaine : *les Conseils de Développement, bilan et perspectives* octobre 2006 ).

Cette prise de conscience est celle du Conseil d'Administration qui s'est attaché cette année écoulée à chercher les moyens de re-dynamiser notre structure.

Les conditions favorables à un redémarrage sont aujourd'hui réunies :

- la formule d'un dialogue élus - non élus est mise en place de manière pérenne par la présence des représentants du Conseil de Développement dans toutes les instances et commissions du Pays.
- les principes et méthodes de fonctionnement du Conseil ont été clarifiées à travers un règlement intérieur qui constituera en quelque sorte « une charte » d'engagement des participants.
- le renouvellement des membres peut s'effectuer à partir d'aujourd'hui sur la base des modalités précisées dans règlement intérieur soumis à votre vote. Il devra être large et permettre une couverture de notre territoire, géographique et sociale.
- le Conseil de Développement va bénéficier d'un nouvel outil de communication avec un espace spécifique sur le futur site Internet « Portail de services » du Pays, un outil moderne et vivant qui doit nous ouvrir sur l'extérieur et faciliter nos échanges.

S'ajoutent à ces conditions qui, réunies, devraient faciliter notre tâche, des perspectives d'action pour les mois qui viennent.

Je pense à l'élaboration du futur programme européen LEADER pour lequel le GAL Haute Lande (Groupe d'Action Locale recouvrant le territoire du Pays) va présenter une candidature avant la fin de l'année, également à un projet de coopération transnationale avec l'Italie (Gal Start en Toscane) sur le thème de l'urbanisme et des paysages, ainsi qu'aux prochaines phases de la mise en place de l'AGENDA 21 local du Pays pour sa partie girondine ...

Des rapprochements avec d'autres Conseils de Développement aquitains de manière à partager des expériences, à collecter des idées innovantes, à réfléchir ensemble, ont été suggérés au cours de rencontres organisées à l'Hôtel de Région par le Conseil Economique et Social auxquelles nous avons participé.

Il s'agit là d'initiatives qu'il faudra, je pense, suivre de près et accompagner parce qu'elles sont source d'enrichissement et ouvrent sur de nouveaux moyens pour mieux remplir notre rôle au sein du Pays.

C'est dans l'esprit de cette démarche que nous avons d'ailleurs organisé avec l'aide de PQA - *Pays et Quartiers d'Aquitaine* - et du Pays, un « forum » l'année écoulée que nous voudrions proposer également à la fin de cette année.

Comme vous le voyez notre association est au milieu du gué mais peut poursuivre avec confiance :

Elle a trouvé sa place : elle bénéficie d'un appui technique et d'un soutien logistique du Pays, son statut d'association loi 1901 garantit son indépendance et fixe ses missions dans le cadre donné par la loi, les conditions de sa participation à l'élaboration des projets ont été prévues par les élus,...

Il dépend d'elle, si elle veut être davantage reconnue et augmenter son influence, de renouveler ses membres, d'activer des pistes de travail, de participer au processus de décision par « contributions » sur les grandes priorités issues de la Charte sur lesquelles réfléchissent également les élus (dans les domaines notamment de l'urbanisme, de l'économie, des services) et qui restent des chantiers pour l'année à venir.

Je vous invite donc à participer largement aux réunions auxquelles vous serez invités accompagnés de toutes les personnes qui peuvent être intéressées par nos travaux.

Je sou mets ce rapport à votre approbation et suis prêt à entendre toutes vos remarques et suggestions.

> Dominique LAMBERT